Compte rendu du conseil municipal
du jeudi 17 octobre 2024

Présents : Alain BERHAULT, Yves CHAUVIN, Jean Paul FAURE, Annkatrin JEPSEN, Marc LIOTARD, Colette LORME, Marie-Chantal MARCEL, Jérôme ROUX,
Procuration : /
Absent : /

Ouverture de la séance du conseil municipal : 18h08

Colette LORME est désignée secrétaire de séance.

Signature de la feuille de présence : 18h05

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 23 septembre 2024
Adopté à l'unanimité

1 - Restructuration et Extension de l'Ecole – Choix du projet
M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les discussions lors des précédents conseils municipaux sur le montant, en hausse, des travaux à la suite des retours des appels d'offres.
Après consultation du maître d'œuvre pour des modifications du projet pour rester dans un financement proche de celui prévu initialement, M. le Maire présente les données estimatives suivantes après avoir rappelé le montant de l'Avant-Projet Définitif (APD) : 546 000 € HT :

- Projet initial = 571 858.14 € HT
- Projet 1 : accès par l'intérieur + bureau = 502 765.09 € HT
- Projet 2 : accès par l'extérieur = 467 085.06 € HT

Il rappelle également que le coût total du chantier ne se résout pas à ces sommes : il convient d'y ajouter le montant de la TVA (20% du coût), les honoraires du maître d'œuvre et des bureaux de contrôle.
M. le maire présente un tableau synthétisant ces coûts et leur étalement sur les exercices comptables concernés.
En préalable au débat sur cette délibération, Mme Alexia ARMAND, maître d'œuvre, expose les données techniques et économiques de trois options possibles concernant le projet de l'école, puis Mme Virginie FRAYSSE, conseillère financière de la DGFIP expose la faisabilité financière sur les exercices comptables 2024, 2025, 2026 de ces travaux pour chacun des niveaux de coût estimés.
A la suite de l'analyse financière de Mme FRAYSSE, compte tenu de la situation financière satisfaisante de la commune mais de la nécessité de conserver une capacité de financement, l'hypothèse de contracter deux prêts est émise : un prêt de 100 000 € sur 15 ans pour financer l'extension de l'école et un prêt de 100 000 € sur 10 ans pour financer l'achat des parcelles sud.
Il faudra également demander des lignes de crédit court terme pour financer l'avance de FCTVA et les subventions.
Vote sur le choix du projet :

- Projet initial : 0 voix
- Projet 1 (couloir central d'accès au réfectoire) : 7 voix pour
- Projet 2 (accès au réfectoire par l'extérieur) : 0 voix
- 1 abstention

Délibération adoptant le projet 1 avec 7 voix pour

2 – Mairie – Modification du brise-soleil fixe
M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis de Menuiseries de l'atelier pour la transformation du brise-soleil fixe en brise soleil coulissant dans le bureau du secrétariat.
Le montant du devis est de 952.00 € HT soit 1 142.00 € TTC.
Adoptée à l'unanimité.

3 – Cimetières de Blacon et Béconne – Modifications du règlement

Un administré a fait la demande suivante à la commune : possibilité de pose d'un columbarium familial sur un emplacement du cimetière.
Cette situation n'étant pas prise en compte dans l'actuel règlement des cimetières, il convient d'apporter les modifications permettant la réalisation de la demande formulée.
Le règlement des cimetières de Blacon et Béconne va être modifié en ce sens.
Adoptée à l'unanimité.

4 – Salle d'exposition – Règlement d'utilisation et de location

La salle d'exposition peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour y réaliser des activités d'exposition et de création artistique ou culturelle.
Afin que les mises à disposition à ces catégories d'usagers se déroulent dans des conditions optimales, les modalités d'utilisation de cet équipement doivent être définies.
M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement d'utilisation et de location de la salle d'exposition et du matériel associé.
Annkatrin JEPSEN signale qu'il est possible de poser des spots pour améliorer la visibilité des œuvres.
Adoptée à l'unanimité.

5 – Motion sur le financement de la commune par l'Etat

M. le Maire propose au Conseil Municipal la motion suivante :

- Les informations actuelles sur le projet de budget 2025 de l'Etat Français se traduiraient par une ponction de 5 milliards d'euros sur les budgets des collectivités territoriales alors que les dépenses cumulées de tous les niveaux de collectivités et des EPCI représentent en France 11% du P.I.B. contre une moyenne de 19% en Europe
- L'éventualité d'une baisse du FCTVA se traduira par un renchérissement des investissements sur notre commune que son évolution démographique et sa configuration géographique contraint à des investissements lourds par rapport au budget communal
- Le risque, dans ce contexte, d'une baisse du budget départemental, premier contributeur aux subventions à l'investissement de notre commune, se traduira par une baisse des aides à l'investissement de notre commune.
- L'augmentation récurrente des charges obligatoires, comme l'adhésion à des contrats de prévoyance pour les personnels au 1er janvier 2025 puis à une mutuelle au 1er janvier 2026, l'augmentation des points d'indice.

Par cette motion, le Conseil Municipal demande une sanctuarisation des sommes allouées aux collectivités territoriales dans le budget de l'Etat 2025 par 4 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention

6 –Questions diverses

1- Participation de la commune à l'évaluation de l'école.
Les écoles du RPI Montjoux-Roche Saint Secret Beconne, ainsi que l'école de Vesc vont participer à la campagne d'évaluation des écoles 2024-2025.
Cette évaluation est prévue en deux étapes : Une étape d'auto-évaluation puis une étape pilotée par des évaluateurs externes.
L'inspectrice de circonscription a proposé dans un mail que les agents du périscolaire participent au diagnostic dans le cadre de la réflexion sur les temps de l'enfant. Les agents du périscolaire de Roche Saint Secret Beconne, consultées par Colette Lorme sont d'accord pour participer à cette démarche.
L'inspectrice propose également que la municipalité rencontre l'équipe d'évaluateurs, ce à quoi, avec Colette Lorme, nous avons donné une réponse favorable.
L'évaluation par les évaluateurs externes sera faite pendant la semaine du 9 décembre 2024.

2- M. le Maire rappelle que dans la démarche de mise en place d'un PLUI, initiée par la Communauté de Commune de Dieulefit-Bourdeaux, il est nécessaire que deux délégués du Conseil Municipal portent

les intérêts de la commune. Il indique être volontaire pour être un de ces deux délégués. L'autre délégué sera Annkatrin JEPSEN (suppléer par Jérôme ROUX).

3- M. le Maire informe le Conseil Municipal que le nouveau premier ministre a indiqué dans son discours de politique générale de son intention de revenir sur le transfert obligatoire de la compétence eau vers les communautés de communes au 1er janvier 2026. Les maires de Le Pègue et de Saint Pantaléon les Vignes seraient favorables au fait de poursuivre la démarche de création d'un syndicat intercommunal et interEPCI, mais en se donnant le temps de la réflexion. Après débat, il ressort que le conseil Municipal de Roche Saint Secret Beconne souhaite conserver la gestion de l'eau et de l'assainissement en régie communale. Le Maire indique qu'il poursuivra les travaux avec les autres communes sur ce projet pour que les municipalités suivantes puissent avoir le choix.

4- Amendes de police : la commune a reçu une notification du Conseil Départemental lui accordant une subvention de 2 703 € pour l'acquisition d'un radar pédagogique en remplacement de celui qui a été arraché par le mistral, ainsi que d'un panneau « point de rassemblement ». Ces équipements vont être commandés. Il y a deux devis : 2 009,37 € et 3 747,36 € T.T.C. Il est nécessaire de chercher à se renseigner sur la qualité de chacune de ces propositions.

5- Dans le cadre de l'opération « Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée », la commune accueillera un événement lié à une manifestation nationale, la « grève du chômage » le 17 novembre de 9h00 à 11h30. Un groupe de demandeurs d'emploi bénévoles vont venir réaliser bénévolement un travail sur la commune. En réunion des adjoints, il a été proposé qu'ils débroussaillent le sous-bois entre le terrain de foot et le Lez.

6- M. le Maire a rencontré l'avocat de la commune, maître Blanc qui est prêt à soutenir la commune dans une démarche de communalisation du chemin menant au château d'eau. Le Maire va recontacter maître Blanc pour étudier avec lui le déroulé d'une telle démarche et son coût. Le Conseil Municipal considère qu'il vaut mieux laisser les choses en l'état.

7- M. Le Maire a rencontré M. Samuel COPPEL de la société DAH qui avait présenté un projet de rachat et d'aménagement des parcelles sud. Il est toujours intéressé par le fait de mettre en place un projet sur ces parcelles. Il ne serait pas opposé, comme nous l'a suggéré M. MAISONNAS, géomètre expert et concepteur du lotissement « Le clos des chênes » au fait de racheter une partie du tènement pour y édifier des logements sociaux, la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement des parcelles revenant à la mairie.

Fin du Conseil Municipal : 20h04

Le Maire,
Marc LIOTARD

Les conseillers municipaux